

# Conseil communal de Lausanne

Postulat : Accès Internet et Télé réseau a des prix avantageux

---

Dans son [préavis 2021/24](#), la Municipalité prévoit l'abandon de la gratuité du télé-réseau lausannois pour les bénéficiaires PC AVS/AI pour des raisons légales, en particulier de droit de la concurrence.

Nous regrettons la suppression de la gratuité du télé-réseau pour ces mêmes bénéficiaires. Il s'agit là d'une prestation qu'on supprime à des bénéficiaires qui ont déjà si peu.

Dès lors nous souhaitons, par ce postulat, proposer une nouvelle solution à destination des bénéficiaires PC AVS/AI par le biais d'une offre des tarifs internet et télé-réseau avantageux.

Rappelons l'importance de bénéficier d'une connexion internet, qui est devenue obligatoire pour remplir nombre de demandes officielles auprès de l'administration publique, pour chercher du travail, pour faire les démarches auprès de organismes privés tels que assurance-maladie, gestion de son compte en banque... Aujourd'hui, ne pas bénéficier d'un accès internet revient à être exclus de certains domaines, ce qu'on appelle la fracture numérique. À l'ère numérique où l'information dématérialisée remplace l'information imprimée, une personne sans accès numérique risque d'être désavantagée lorsqu'il s'agit d'acquérir, d'exploiter et d'utiliser des informations importantes. En raison de ce manque d'informations, elle est menacée d'exclusion de la vie sociale.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'octroyer des tarifs internet et télé-réseau avantageux aux retraité.e.s et particulièrement aux bénéficiaires PC AVS/AI.

---

Lausanne, le 16.06.2021

L'initiante : Céline Misiego